



REGLEMENT INTERIEUR 2019

Accueil de loisirs *LE SIAJE*

L'accueil de loisirs fonctionne toute l'année le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires (sauf Noël). Pour chaque période de vacances, un programme d'activités sera proposé. L'accueil de loisirs accueille les enfants de 2½ ans (scolarisés) à 17 ans, répartis différemment les mercredis des vacances.

- **Inscription mercredi :**

Avant le vendredi 17H **par mail** uniquement

- **Inscription petites vacances :**

dès le lendemain des vacances précédentes (exemple : dès que les vacances de Février sont finies, vous pouvez faire les inscriptions pour celles du printemps) **par mail** uniquement.

Attention dernier délai : une semaine avant le début des vacances.

Minimum trois journées ou six demi-journées sur la période des vacances

Renseigner la fiche « présence » avec les jours précis, l'horaire d'arrivée et de départ, l'utilisation de la navette (à partir des vacances d'automne 2019)

- **Inscription ETE :**

A partir du lundi 13 mai et jusqu'au 17 juin 2019

Minimum cinq journées ou 10 demi-journées par période

Juillet : du 8 juillet au 2 Aout

Aout : du 5 au 23 Aout

Pour les mini camps été : 2 séjours de 2 jours pour les 8-9 ans et 3 jours pour les 10 ans et plus-inscription en même temps que l'accueil de loisirs

Toute inscription doit vous être confirmée par l'équipe de direction pour être valide.

Ce qui change :

-Le dossier de chaque enfant doit être à jour obligatoirement et à nous retourner avec la fiche « présence »

-Renseigner la fiche « présence » avec les jours précis, l'horaire d'arrivée et de départ, l'utilisation de la navette

-La fiche et le dossier sont à nous déposer à compter au 13 mai et jusqu'au 17 juin 2019 pour l'été 2019

-Vous recevrez un mail de confirmation vous précisant les modalités

-Vous devrez vous acquitter des jours inscrits avant le début du séjour. Après avoir envoyé votre demande, -Le règlement sera à déposer en mairie de St méloir des ondes ou dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs ou directement à la salle horiz'ondes les après midis de 14h à 18H.

Cette démarche validera définitivement l'inscription .

Il n'y aura pas de remboursement si annulation. Un avoir sera créé

Attention, toute inscription faite est définitive. Aucune modification ne sera faite.

Pour les paiements en CESU et Chèques vacances, il n'y aura plus de rendu de monnaie .

Transport : Un système de transport sera organisé par mini bus ou bus. Le Coût sera compris dans le prix de journée. Cette liaison concernera les enfants d'Hîrel et de la Fresnais qui iront à l'accueil loisirs enfance le mercredi et durant les vacances à St Méloir des Ondes

Tous les enfants seront accueillis à St Méloir des ondes .

Les horaires des navettes seront les suivants

Navette La Fresnais Atelier du Marais les mercredis et les petites vacances: le matin de 7h30 à 9H / le soir 17h30 à 18h30 : sur inscription (merci de nous préciser l'horaire).

Navette La Fresnais Atelier du Marais l'été: le matin de 7h30 à 9H / le soir 18h à 18h30 : sur inscription (merci de nous préciser l'horaire).

Il n'y aura pas de transfert le midi.

MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES : LE MATIN : 7H30-9H30 / LE MIDI : 12h-12H15 / L'APRES MIDI : 13H30-14H / LE SOIR : 17H-18H30

L'accueil de loisirs ouvre ses portes à 7h30, il est obligatoire d'amener votre enfant jusqu'au lieu de prise en charge.

L'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en dehors de l'enceinte du centre si un enfant est seul.

Les portails seront fermés à partir à 9H30 et à 14h30. Ils seront réouverts à partir de 12h, 13h30H et 17H- merci d'avance de votre compréhension

Les Activités :

Les activités seront adaptées à chaque tranche d'âge selon les rythmes, les besoins des enfants. Les enfants auront des animateurs référents afin de permettre la mise en confiance et l'espace sera aménagé de façon à créer des repères. Des sorties ou activités extérieures pourront s'ajouter au programme quotidien. Dans ce cas, le nombre de places ouvertes par période sera limité.

Un programme de chaque période sera en ligne sur notre site.

Restauration : les repas seront confectionnés au restaurant scolaire à St Méloir Des Ondes. Les différents accueils fournissent le goûter. En cas d'allergie alimentaire, vous devez nous fournir un document officiel de votre médecin.

L'encadrement : L'équipe sera à votre écoute. Ne pas hésiter à la solliciter si vous avez des idées ou des remarques. Prenez le temps de déposer ou de reprendre votre (vos) enfant(s) afin d'échanger avec l'équipe, cela ne pourra être que bénéfique pour chacun.

Sécurité, hygiène : L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments à un enfant. A cet effet, n'omettez pas de signer l'autorisation médicale sur le dossier d'inscription. Si votre enfant a un traitement médical, il faudra obligatoirement nous fournir la prescription médicale indiquant la posologie de chaque médicament, signée du médecin.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions d'hygiène.

✿ Pour les moins de 5 ans, merci de prévoir systématiquement des vêtements de rechange, ne pas oublier le DOUDOU, avertir si la sieste est recommandée. Pour la sieste, merci de bien vouloir nous fournir une couverture.

✿ Veiller à ce que votre enfant porte une tenue vestimentaire adéquate lui permettant de jouer sans craindre de se salir !

✿ Il est important de nous signaler toute information concernant votre ou (vos) enfant(s) afin de l'accueillir dans les meilleures conditions.

Informations complémentaires Une réduction d'impôt peut être accordée pour les frais de garde d'enfants de moins de 6 ans dans la limite de 50% des dépenses. Seuls les frais de garde sont éligibles. Sont exclus les frais de nourriture et autres frais.

TARIF : Majoration de 4 euros par jour pour les enfants des communes extérieures. Pour les sorties, un supplément de 4 euros sera demandé (variable selon l'intitulé de la sortie).

Le tarif de l'accueil loisirs sera appliqué en fonction du quotient familial. Les tarifs seront réévalués au 1er juillet

FACTURATION : la facture pourra être acquittée en numéraire, par ticket CESU, par chèque vacances ou par chèque bancaire libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Une facture acquittée vous sera remis sur demande.

Pour les factures des mercredis, un délai de quinze jours est donné pour effectuer le règlement, passé ce délai, le dossier sera transféré à la trésorerie de St Malo.

ATTENTION : les factures sont envoyées par mail. Merci de bien vérifier votre messagerie.

L'inscription à une quelconque animation organisée dans le cadre du centre sous entend l'acceptation sans réserve de ce règlement et de toutes autres conditions spécifiques précisées par ailleurs.

Une pénalité de 5€ par ¼ d'heure dépassant l'horaire de fin de centre sera appliquée.

Assurance

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel du Centre durant les activités, cependant le SIAJE informe les responsables légaux des mineurs concernés, leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent (réf Art.L227-5 du code de l'action sociale et de la famille)

Nom et prénom

Pour l'enfant :

Fait à le

Signature des parents « lu et approuvé »